reste, l'article 11 de la constitution la réduit à des proportions qui en paraîtraient ridicules. Cet article reconnaît une religion d'Etat, le catholicisme. L'exercice des autres cultes est toléré, mais à la condition qu'ils n'interdisent toute manifestation publique. Or, l'interprétation de l'administration et des tribunaux a fait connaître depuis que, pour manifester publiquement, il n'est pas nécessaire de faire des processions dans les rues, comme les catholiques sont seuls en possession d'en faire; il suffit qu'on laisse ouverte, pendant l'office divin, la porte d'un temple, qu'on annonce une cérémonie par une affiche placardée au dehors, qu'on chante assez fort pour être entendu des passants, etc. Pourtant, les cléricaux ne se déclarent pas satisfaits; que demandent-ils donc de plus? On n'ose croire qu'ils aient pu songer, dans ce pays de l'Inquisition, à recommencer les autodafé.

La constitution, votée le 30 juin, établit que les cortès comprendront un Sénat et une Chambre des députés. Le nombre de ceux-ci est de 1 pour 50,000 électeurs. Le Sénat comprend des sénateurs de droit, des sénateurs nommés par le roi et des sénateurs élus. Un seul décret, celui du 11 avril 1877, a fait entrer 106 membres au Sénat. Malheureusement, il est bien plus facile, en Espagne, de trouver des législateurs que de l'argent. Le budget présenté aux cortès le 28 avril de la même année se solde par un déficit de 40 millions de pesetas. Dans l'état actuel de l'industrie espagnole, rien ne fait prévoir que ce déficit ne doive pas aller en s'accroissant et n'aboutisse pas à la banqueroute. Depuis longtemps déjà l'Espagne ne paye plus ou paye fort mal l'intérêt de sa dette.

— *Insurrection cantonaliste.* Nous avons déjà dit quelle fut l'origine de l'insurrection des intransigeants. Dans la guerre qu'ils soutinrent avec une incontestable énergie contre le gouvernement régulier, ils furent plus d'une fois accusés de pactiser avec les carlistes. On a vu, sans doute, bien des coalitions non moins immorales que celle-là; mais nous pensons que, dans le cas actuel, aucune coalition de ce genre n'a réellement existé; l'affectation des carlistes à signaler les progrès de l'insurrection cantonaliste, la satisfaction évidente que leur causaient les embarras créés ainsi au gouvernement qu'ils combattaient et dont il leur était très-naturel de désirer l'affaiblissement avaient sans doute donné lieu à ces bruits calomnieux pour les deux insurrections. Une accusation plus légitime dirigée contre les intransigeants, c'est celle d'avoir hâté la chute de la République espagnole par la guerre intempestive et antipatriotique qu'ils soutinrent contre le gouvernement républicain.

L'insurrection cantonaliste, fomentée par les députés du parti, avait éclaté presque simultanément sur plusieurs points à la fois (juillet 1873). A Alcoy, où elle se distingua par une violence particulière, elle débuta par le massacre de l'alcade et d'un grand nombre d'autres personnes. Le pillage et l'incendie accompagnèrent le meurtre. Calvajar, après avoir soulevé Malaga, contraint à se retirer devant des forces supérieures, se jeta dans Alora et s'y fortifia. Mais c'est à Carthagène que l'insurrection obtint son principal succès, c'est là qu'elle allait établir le centre de son action. Maîtres des forts, de l'arsenal, de la flotte, possesseurs de 6 frégates, dont 4 cuirassées, de 500 pièces de canon nouveau système, les cantonalistes se trouvaient en état, non-seulement de faire la loi autour de Carthagène, mais d'étendre leur action sur toute la côte espagnole de la Méditerranée. La junte révolutionnaire, rapidement organisée, mit à sa tête Contreras, un homme d'une grande énergie. Une mesure très-grave, qui pouvait perdre Carthagène et qui réussit longtemps à la défendre contre les attaques des troupes du gouvernement, ce fut l'armement des condamnés du bagne. Ces hommes, considérant leur vie comme définitivement liée au triomphe de l'insurrection, se battirent jusqu'à la fin en désespérés. Les premières tentatives des troupes républicaines contre l'insurrection des intransigeants ne furent pas favorables au gouvernement : le régiment d'Ibérie, envoyé pour les combattre, fit cause commune avec eux. On n'entrevoyait donc guère comment on pourrait réduire ces révoltés. Maîtres de la mer, ils se ravitaillaient à l'aise, bombardant sans pitié les villes maritimes qui faisaient mine de leur résister. Accolé à cette situation sans issue, le gouvernement légal ne trouva, pour en sortir, d'autre moyen que de déclarer pirates les hommes qui montaient les navires insurgés, et d'autoriser ainsi les marines étrangères à leur courir sus. Mais les gouvernements étrangers ne mirent pas un grand empressement à accepter le rôle que le gouvernement espagnol leur offrait avec une abnégation peu glorieuse. M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères de France, communiqua aux agents de son gouvernement des instructions leur enjoignant de garder une stricte neutralité. Néanmoins, deux frégates insurgées furent capturées par les Allemands et livrées aux Anglais, qui les gardèrent longtemps. D'autre part, quand la flotte intransigeante tenta de bombarder Alméria, les amiraux anglais et allemands lui intimèrent l'ordre de rentrer à Carthagène. A Alicante, au contraire, les Français, les Anglais et les Allemands, après avoir imposé aux insurgés un sursis de vingt-quatre heures, pour laisser aux étrangers le temps de se mettre en sûreté, se rangèrent pourtant sur les flancs et en arrière de l'escadre intransigeante et assistèrent au bombardement comme à un spectacle. Les habitants ne durent leur salut qu'à leur intrépide bravoure, et les frégates, fort maltraitées par les batteries de côte, durent regagner Carthagène pour s'y radouber.

On voit combien l'assistance prêtée au gouvernement espagnol par les marines étrangères était précaire et incertaine. Le gouvernement dut donc se résoudre à ne compter que sur lui-même; il parut s'y être résolu énergiquement. Le siége de Carthagène fut commencé par terre, en attendant que l'appel désespéré adressé à tous les navires de l'Etat répandus dans les diverses mers du globe amenât dans les eaux d'Espagne une flotte suffisante pour opérer le blocus du côté du port. Au mois d'octobre enfin, l'amiral Lobo se trouva en force dans les eaux de Carthagène. Le bombardement commença aussitôt du côté de la terre, et une tentative de sortie de l'escadre fut victorieusement repoussée. Mais alors commença une singulière comédie, dont le sens véritable reste encore inexpliqué. L'amiral espagnol leva l'ancre subitement, comme pour laisser aux insurgés la faculté de recommencer leurs excursions. Vivement interpellé sur les raisons d'une pareille conduite, Lobo se contenta de répondre que ses raisons étaient très-sérieuses et qu'il ne fallait pas se hâter de le juger; il ne s'est pas, lui, hâté de s'expliquer.

Cependant, l'opinion publique exaspérée imposa le remplacement de ce mystérieux amiral. Chicarro, qui lui succéda, ne parut pas très-empressé d'aller reprendre devant Carthagène la suite des opérations. Le mauvais temps, qui a joué un si grand rôle dans les deux insurrections espagnoles, le retint très-longtemps devant Gibraltar et Malaga à de si nombreuses escales, quand il eut enfin abandonné cette station, qu'il n'arriva que le 9 novembre en vue de Carthagène. En attendant, la flotte insurgée poursuivait ses excursions et ses réquisitions, capturait les navires de commerce, etc.

Le 9 novembre enfin, le blocus fut rétabli, mais dans les conditions les plus bizarres qu'il soit possible d'imaginer. Tous les huit jours environ, quand les assiégés éprouvaient le besoin de se ravitailler, Chicarro levait l'ancre et s'éloignait. Pourquoi? Il assurait que c'était pour faire du charbon! Une flotte à l'ancre, qui consomme tous les huit jours ses approvisionnements de charbon, c'est un phénomène tout à fait espagnol.

La cause du gouvernement était bien mieux servie, à Carthagène, par les divisions intestines que par le zèle des amiraux et des généraux chargés du siége. Des exaltés, accusant Contreras de mollesse et même de trahison, travaillèrent et réussirent à le renverser. Une junte opposante se forma et mit à sa tête Pernos (5 novembre), homme violent et dépourvu d'instruction. Galvez, cependant, qui succéda à Contreras (10 novembre), parvint à rétablir un certain ordre dans les esprits.

Le bombardement reprit vigoureusement à la fin du mois (28 novembre). Le lendemain, relâche; la flotte était allée faire du charbon. A son retour, le siége fut repris avec une grande vigueur du côté de la terre. Le 1er janvier, le fort d'Atalaya tombait au pouvoir des assiégeants, ce qui assurait le triomphe définitif de l'armée régulière. Des pourparlers s'engagèrent alors pour la reddition de la place, et enfin la junte accepta le 11 janvier les conditions les plus bizarres que jamais un général ait eu l'esprit d'offrir à des assiégés réduits à l'impuissance de continuer leur défense. Aux termes de la capitulation, un pardon général est accordé à tous les défenseurs; les officiers de l'armée régulière conservent leurs grades; les insurgés conserveront leur grade; les forçats seront réintégrés au bagne pour y subir leur peine, mais sans que celle-ci puisse être aggravée; les membres de la junte insurrectionnelle seront seuls exceptés du pardon général et seront livrés à la justice. La junte, après avoir eu communication de ces conditions, déclara généreusement que, devant seuls subir les conséquences de la révolte, elle ne pouvait refuser de livrer Carthagène. On est tenté d'admirer tant de grandeur d'âme, mais le lendemain, 12 janvier, la *Numancia*, où la junte s'était réfugiée depuis longtemps déjà, passa injustueusement au milieu de l'escadre espagnole, qui la cribla d'un feu absolument inoffensif, et gagna le port d'Orran, où ses adversaires l'atteignirent lorsque les insurgés jouissaient déjà, entre les mains des autorités françaises, de l'immunité que le droit des gens accorde aux réfugiés politiques. Au moment où la *Numancia* s'éloignait de Carthagène, un officier d'artillerie espagnol, occupant une hauteur voisine du port, demanda au général en chef, Lopez Dominguez, l'autorisation de couler la frégate; elle lui fut refusée. La comédie était finie. Lopez Dominguez, le bénin vainqueur de l'insurrection, fut fait capitaine général.

— *Insurrection carliste.* Les surprises, les coups inattendus de l'histoire politique et militaire de l'Espagne ont peut-être intéressé un instant le lecteur, mais ont certainement fini par le décourager et le lasser. Nous serions donc exposés à le jeter dans un dégoût absolu si nous voulions entreprendre par le menu le récit de la plus fantastique des guerres insurrectionnelles qu'ait soutenues l'Espagne, ce pays classique des insurrections. C'est là surtout qu'on verrait les généraux des deux partis, mais les généraux du gouvernement surtout, attaquer sans raison, reculer sans nécessité, vaincre sans résultat, éviter entin systématiquement (on le dirait, du moins) de frapper le coup décisif. Mais nous sentons ce qu'un pareil spectacle aurait à la fin de fatigant, et nous devons nous borner à donner un exposé net et rapide des principaux événements de la guerre carliste.

L'insurrection carliste, préparée, dit-on, dès 1869, dans une entrevue que le prétendant eut, en Espagne, avec Cabrera, n'éclata réellement que sous le règne d'Amédée, et ne prit une sérieuse extension qu'en 1873. Impuissant dès lors à la dompter, le gouvernement espagnol en attribuait volontiers les progrès au gouvernement français, qui aurait tout fait pour favoriser, la formation de comités carlistes dans nos départements du Midi et l'introduction des armes et des munitions par la frontière pyrénéenne. Le gouvernement français n'eut pas de peine à prouver que le défaut de surveillance était surtout imputable aux autorités espagnoles. S'il lui eut fallu prouver plus loin, il lui eût été facile de prouver que la prolongation et les progrès de l'insurrection carliste devaient être uniquement attribués à l'incurie, sinon à la faiblesse, sinon à la complicité directe des généraux qu'on leur opposait.

Et cependant, la façon dont les aventuriers carlistes comprenaient et faisaient la guerre était bien capable d'inspirer quelque énergique résolution à des capitaines moins patients. Les villes pillées, les villages brûlés, les convois dévaliés, les chefs de correspondances violées, les voyageurs détroussés, les prisonniers fusillés, tels étaient les exploits journaliers des chefs de bandits que le roi légitime décorait du nom de généraux. Le curé Santa-Cruz, particulièrement noté pour ces diverses espèces de violences, ne désignait pas, à l'occasion, de dépouiller de leurs montres les voyageurs inoffensifs. Tristany avait absolument les mêmes goûts et les mêmes pratiques. Saballs, un des plus féroces de ces bandits, faisait, après la prise et le sac de Berga, passer soixante volontaires par les armes, et un autre jour, dans l'Aragon, pour nous nous échappe, faisait égorger, en trois groupes, quatre-vingt-trois carabiniers (juin 1873). Mais rien peut-être, dans cette guerre féroce, ne dépasse ou n'égale la férocité de ce Roca Sumaniego, qui faisait précipiter dans le gouffre d'Iguzquita, près d'Estella, plus de deux cents personnes, victimes de la vengeance du bourreau en titre de ce monstre. Après une longue suite de guerre se passerent en l'absence de don Carlos. Tant que ses capitaines guerroyaient obscurement dans le nord de l'Espagne, il n'y avait pas de place pour lui dans la Péninsule, où il ne voulait se montrer qu'en roi. Du reste, don Carlos eut, pendant toute cette guerre, une façon vérifiablement ridicule de conduire ses hostilités, tenant toujours sa personne loin des endroits où elle aurait pu courir quelque danger. La défaite d'Alphonse à Prats de Llusanes ne l'encouragea guère à passer les monts. Mais, après la prise d'Estella, pensant trouver au delà de la frontière un endroit sûr pour y fixer sa cour, il n'hésita plus à pénétrer en Espagne (27 juillet). Il en était vraiment temps, car déjà les plus hargneux de ses partisans commençaient à commenter durement son éloignement du théâtre de la guerre. Sa présence, du reste, ne parut pas avoir donné une grande impulsion aux hostilités. Des intrigues de cour, des escarmouches sans importance, des faits de brigandage occupèrent seuls ses partisans jusqu'à l'arrivée de Moriones, qui leur donna enfin de plus sérieuses occupations. Vainqueur des carlistes à Ceranqui (cette victoire lui fut contestée), il les battit de nouveau à Puente-la-Reyna (octobre), puis à Barbarin. Après cet échec, don Carlos, qui s'était établi à Estella et y avait organisé sa garde royale, crut devoir s'éloigner de cette place et en abandonner la défense, si besoin était, à ses capitaines. Ses affaires, du reste, ne tardèrent pas à s'améliorer. Puycerda fut investi par ses troupes (octobre); Cardeden, tombé en leur pouvoir, fut livré au pillage (novembre); enfin Moriones, après un nouveau succès à Tolosa (9 décembre), fut battu lui-même sous les murs de cette ville et contraint de s'y enfermer.

L'année 1874 s'ouvrit, pour les carlistes, sous les auspices les plus favorables. Portugalete, une place très-importante, parce qu'elle peut menacer Bilbao et couper ses communications avec la mer, tomba en leur pouvoir (janvier 1874). Grâce à cette conquête, ils purent entreprendre le siége de la capitale de la Biscaye. On put juger, dès ce moment, que la grande question se débattrait autour de cette place et que la victoire définitive appartiendrait à celui des deux partis qui resterait maître de Bilbao. La prise de Vinaroz, dont Cabrera lui-même n'avait pas réussi à se rendre maître, vint encore exalter les espérances des carlistes

Mais le mois de juin vit enfin s'ouvrir pour les carlistes cette période de défaites successives que n'entrecoupe plus désormais ce qui digne d'être noté, cette lente agonie qui devait durer longtemps dans un pays aussi bien fait que le nord de l'Espagne pour une guerre de partisans, mais qui ne peut laisser à un grand parti aucun espoir de relever ses affaires. Le 25 juin, Martinez Campos se rend maître de Flix; le 30, Jovellar bat les carlistes à Vistabella; le 7 juillet, don Carlos, battu dans l'Alava (Catalogne), abandonne le pays et se retire en Navarre, où il va risquer son dernier enjeu.

A Tolosa, don Carlos jugea opportun d'affirmer son autorité royale en édictant un code pénal. Nous ne relèverons qu'un seul article de ce singulier monument juridique, qui prononce la peine des travaux forcés à perpétuité contre les partisans de la liberté des cultes.

Il eût été peut-être plus opportun, en ce moment, de songer à se défendre contre les attaques des libéraux que de s'occuper de terroriser les amis de la liberté. Les libéraux, en effet, étaient alors bien plus menaçants. Cantaviaja était tombée entre leurs mains le jour même de la défaite du prétendant. Deux jours après, Saballs était défait à la Junquera (9 juillet).

Les désastres se succédaient avec une effrayante rapidité. Les carlistes levaient précipitamment le siége de Puycerda, se laissaient reprendre La Seo-de-Urgel, Solsona (août), Irun (27 septembre); Quesada occupait San-Cristobal et toutes les positions autour de Pampelune (24 novembre); Loma débloquait définitivement Bilbao et Balmaseda, forçait ses adversaires à évacuer la Biscaye, battait don Carlos à Elgueta (février 1876); enfin, Prime de Rivero s'emparait d'Estella, qui était comme la ville sacrée du carlisme (19 février). La guerre était virtuellement terminée. Quelques jours après, don Carlos fuyait en Angleterre.

Quand des voleurs habiles ont réduit le sagrier aux abois, ils ont soin de mettre en sûreté son bas de pas du prince, pour lui réserver la gloire de l'achever. Le roi Alphonse arriva après les carlistes dans le nord et en prit le commandement la veille de la chute d'Estella, et, quelques jours après, il rentrait triomphalement à Madrid, au milieu d'une foule naïve, qui ne trouvait pas ce spectacle trop ridicule; car rien, en Espagne, n'est ridicule de ce qui est brillant.

Espagne (ORIGINE ET PROGRÈS DE LA COMÉDIE DE L'INSURRECTION EN), par Gustave Cabaniès Pellicer, V. ORIGINE, au tome XI du *Grand Dictionnaire*, page 1473.

ESPAGNEN s. m. (è-spa-gnain; *gn* mll.). Plant d'oliviers d'une certaine espèce, assez commune en Espagne.

ESPAGNOLISME s. m. (è-spa-gno-li-sme; *gn* mll. — rad. *espagnol*). Patriotisme étroit chez les Espagnols : tournure de phrase propre à la langue espagnole.

* **ESPALION**, ville de France (Aveyron), ch.-l. d'arrond., à 32 kilom. N.-E. de Rodez, sur la rive gauche du Lot, au pied d'une montagne; pop. aggl., 2,416 hab. — pop. tot., 2,345 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 48 commun., 63,852 hab.

ESPANET (Alexis), médecin français, né à La Cadière (Var) en 1811. Il étudia la médecine, et, après avoir été reçu docteur, il exerça pendant plusieurs années son art à Stauelli, en Algérie. M. Espanet adopta le système homœopathique, qu'il a préconisé dans ses vives ouvrages. D'une piété très-vive, ce médecin s'est fait admettre, il y a quelques années, dans un ordre monastique sous le nom de frère Alexis; mais il n'a pas moins continué à écrire. Nous citerons de lui : *De l'éducation du lapin domestique* (1848, in-12); *Clinique de Stauelli en* 1850 (1851, in-8°), *Réponse à une critique de l'ouvrage intitulé :* Théorie biblique de la cosmogonie et de la géologie *du R. P. Dehrepne* (1852, in-8°); les *Pharmaciens devant l'homœopathie et l'allopathie devant les pharmaciens* (1853, in-8°); *Aux homœopathes de France* (1854, in-8°); les *Médecins de l'école officielle devant l'homœopathie* (1854, in-8°); *Etudes élémentaires d'homœopathie, complétées par des applications pratiques* (1856, in-12); *Traité pratique de l'éducation des poules, etc.* (1856, in-12); *De la petite culture en faveur des petits propriétaires* (1857, in-12); les *Abeilles, leur éducation* (1857, in-12); *De l'éducation des pigeons, des oiseaux de ix.ze, de volière et de cage* (1857, in-12); *Traité méthodique et pratique de matière médicale et de thérapeutique* (1861, in-8°); *Dans l'état actuel de la France, le médecin peut-il, sans manquer à la morale médicale, négliger l'étude de l'homœopathie?* (1868, in-8°); *Fièvre intermittente* (1869, in-8°); *Paraphrase du Memorare; entretiens sur les bontés et les miséricordes de Marie* (1870, in-12); la *Pratique de l'homœopathie simplifiée* (1874, in-12); *Etoile de la vie spirituelle* (1874, in-32), etc.

ESPARNINE s. f. (è-spar-ni-ne). Vitic. Cépage dont on rencontre souvent dans les Hautes-Alpes.

ESPARTA (NUEVA-), une des provinces ou States de la république de Venezuela; ville principale, Asuncion ou l'Assomption; 30,983 hab.

* **ESPARTERO** (Joaquin-Baldomero), duc de la Victoire, comte de Lucana, ex-régent d'Espagne. — Retiré à Logroño, le vieux duc de la Victoire s'est tenu à l'écart de la politique active pendant la série de transformations gouvernementales dont l'Espagne a donné le spectacle depuis 1868. Il s'est borné à être en quelque sorte le bénisseur des gouvernements nouveaux. En 1868, il félicita Serrano et Prim d'avoir renversé Isabelle. Après avoir repoussé les propositions, peu sérieuses du reste, qui lui furent faites de le prendre pour roi, Espartero applaudit à l'avénement d'Amédée Ier. En décembre 1871, pendant un voyage à travers le nord de l'Espagne, Amédée Ier passa par Logroño. Le duc de la Victoire s'empressa de venir le saluer et lui dit : « Ma santé brisée ne m'a pas permis d'aller à Madrid pour avoir l'honneur de féliciter personnellement Votre Majesté et son auguste épouse de leur avénement au trône de saint Ferdinand; mais aujourd'hui, je le fais, en répétant de nouveau que j'accepte fidèlement la personne de Votre Majesté comme roi d'Espagne. » Comme témoignage de sa satisfaction, par décret du 2 janvier 1872, le fils de Victor-Emmanuel conféra à Espartero le titre de prince de Vergara, avec la qualification d'altesse et toutes les prééminences et prérogatives afférentes à cette dignité. Lorsque, après l'abdication d'Amédée, la République fut proclamée (février 1873), le prince de Vergara écrivit aux membres du nouveau gouvernement qu'il « saluait avec vénération la République, » lui, le vétéran de la liberté. Moins de deux ans plus tard, un pronunciamiento militaire mettait sur le trône le jeune fils d'Isabelle, Alphonse XII. Espartero s'empressa de féliciter le nouveau roi et de lui annoncer qu'il avait en lui un serviteur fidèle. Alphonse XII, passant à Logroño le 9 février 1875, crut devoir rendre visite au vieux duc de la Victoire, qui sut conserver une assez grande popularité. Dans cette entrevue, le « doyen des libéraux d'Espagne, » grand maître de l'ordre de Saint-Ferdinand, fit le grand cordon qu'il portait, et, à voix basse, dit au jeune roi, d'accepter ce cordon que j'ai porté dans toutes mes campagnes; » et il le passa au sautoir. Alphonse XII enleva alors la plaque de l'ordre de Charles XII qu'il avait sur la poitrine et la remit au duc en souvenir de sa visite. Espartero, que ses infirmités retenaient dans un fauteuil, exprima à Alphonse tout son regret de ne pouvoir monter à cheval pour le suivre comme premier soldat de son escorte. Ajoutons qu'il l'engagea à être un souverain constitutionnel et libéral et à combattre les sectaires de l'absolutisme.

Espèce humaine (L'), par M. de Quatrefages (Bibliothèque internationale, 1877, in-18). Le savant naturaliste a donné dans ce volume le résumé de ses travaux sur le sujet. Nous ne pouvons, en ce moment, c'est un complet d'anthropogénie, divisé en six chapitres où l'auteur s'occupe successivement de l'unité de l'espèce humaine, de son ancienneté, de son origine, de son cantonnement, de ses migrations et de son acclimatation dans divers milieux; les derniers chapitres sont consacrés à l'examen du fait de la pluralité des races et au monogénisme; il est partisan de l'unité de la race humaine et croit que toutes les races descendent d'un couple unique. A ce point de vue, il est franchement antiévolutiniste; il se rapproche néanmoins du grand naturaliste anglais pour expliquer les différences de race, problème insoluble si l'on n'admet pas, en partie du moins, le transformisme. Il emprunte à Darwin ses deux grandes lois de la sélection naturelle et de la concurrence vitale, mais il en fait des lois de conservation, et non des lois modificatrices du type essentiel, tandis que Darwin s'en sert, comme on sait, pour démontrer que l'homme a une origine animale et nous faire assister aux transformations dont il est la résultante actuelle. M. de Quatrefages tire son principal argument de l'infécondité des espèces animales entre elles et de la fécondité des croisements entre les diverses races humaines. Unité et origine de l'espèce, telles sont les deux principales questions qu'il envisage et pour lesquelles il donne des solutions catégoriques. « Qu'ont à l'ancienneté de l'homme, dit M. Janet, M. de Quatrefages est aussi hardi et aussi affirmatif que possible : il ne voit pas de limite à cette ancienneté. Il admet l'homme quaternaire; il admet l'homme contemporain des grands mammifères, et, quand on lui objecte que ceux-ci ont disparu, malgré leur force de résistance, à la suite de cataclysmes ou de révolutions météorologiques auxquelles l'homme, plus faible, aurait dû succomber, il répond que cet être, en apparence chétif et sans défense, est doué d'une arme, d'une seule, qui a pu lui permettre de survivre à des épreuves fatales pour les animaux les plus robustes : cette arme, c'est l'intelligence, et rien que la découverte du feu, par exemple, montre quel secours elle a pu fournir à l'homme aux périodes glaciales qu'il a dû avoir à traverser et aux rigueurs desquelles les plus grands mammifères ont succombé.

» Le principe du monogénisme entraîne nécessairement la croyance à un premier couple et, par suite, à un cantonnement unique de l'espèce humaine à l'origine, ce qui va à l'encontre de la théorie d'Agassiz sur la pluralité des centres de développement de l'homme. La seule difficulté réside dans les procédés grâce auxquels a eu lieu la dispersion des hommes sur les divers continents, et c'est ici qu'intervient la théorie de l'émigration, confirmée par des exemples dont plusieurs appartiennent à l'époque historique actuelle.

» Quels sont les caractères distinctifs, spécifiques, admis pour l'espèce humaine par M. de Quatrefages? Ces caractères sont d'une bien haute importance, puisqu'il va jusqu'à admettre, avec Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Muller, Flourens et, avant eux, Aristote, un règne humain aussi distinct du règne animal que celui-ci est distinct du règne végétal, et de dernier du règne minéral. Ces caractères essentiels, ce sont la « moralité » et la « religiosité. » La philosophie en pourrait ajouter d'autres encore; mais enfin c'est à ceux-là que l'anthropologie ramène tous les termes de la comparaison. M. de Quatrefages, qui a conclu à l'unité anatomique et physiologique de l'espèce humaine, affirme également son unité psychologique, l'universalité des idées de morale et de religion chez tous les hommes, démontrée de plus en plus clairement, dit-il, à mesure que s'étend plus largement le cercle des études anthropologiques. »

* **ESPELETTE**, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S. de Bayonne; pop. aggl., 837 hab. — pop. tot., 1,541 hab.

ESPÉRANDIEU (Jacques-Henri), architecte français, né à Nîmes en 1829, mort à Marseille en 1874. Léon Vaudoyer, dont il fut l'élève, fit frappé de son mérite et l'associa à ses travaux. Espérandieu fut chargé, en 1856, de diriger, en qualité d'inspecteur, la restauration de la cathédrale de Marseille, dont Léon Vaudoyer avait fait les plans. Il devint ensuite architecte de cette ville et, après la mort de Vaudoyer, il lui fut donné comme architecte en chef. Artiste du plus grand mérite, il a donné la mesure de son talent dans des œuvres qui lui sont propres, et dont les plus remarquables sont : le *Lycée* et la *Chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde*, la nouvelle *Bibliothèque* et le *Palais de Longchamp*. Ce dernier édifice, le chef-d'œuvre d'Espérandieu, est d'une grande beauté. Nous en avons donné la description à l'article MARSEILLE, tome X du *Grand Dictionnaire*, page 1258. Espérandieu était chevalier de la Légion d'honneur en 1868. Sa mort prématurée a été considérée à juste titre comme une grande perte pour l'art français, qu'il honorait.

ESPÈRE s. f. (è-spè-re — rad. *espérer*). Mot employé par les Méridionaux dans la locution *à l'espère*, qui veut dire *en attendant*.

ESPERLUÈTE s. f. (è-spèr-lu-è-te). Nom qu'on donnait, dans les écoles élémentaires, au caractère &, qui terminait l'alphabet et qui représentait le mot *et*. ♦ On disait aussi PERLUÈTE.

ESPEUILLES (Antoine-Théodore DE VIEL, marquis D'), homme politique français, né au château de la Montagne (Nièvre) en 1803. Il vécut sur la Loire, tout dans ses propriétés de la Nièvre, et s'occupa d'une façon toute particulière d'économie rurale. M. d'Espeuilles fut nommé membre du conseil général de son département lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Ayant fait acte d'adhésion au gouvernement despotique qui venait de s'établir par la violation des lois, il fut appelé en 1854 à siéger au Sénat. Il vota silencieusement toutes les mesures présentées par le pouvoir, et il disparut de la scène politique, sans avoir fait parler de lui, lors de la révolution du 4 septembre 1870.

ESPEUILLES (Marie-Louis-Antonin DE VIEL, marquis D'), général et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1831. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit sous-lieutenant dans la cavalerie et devint, peu après, officier d'ordonnance de son parent, M. de Mac-Mahon, avec qui il fit les campagnes de Crimée et d'Italie. M. d'Espeuilles fut décoré après la bataille de Magenta (1859). Après avoir suivi le maréchal de Mac-Mahon en Algérie, il fut envoyé au Mexique en qualité de chef d'escadron, s'y fit remarquer par sa bravoure et obtint, avec deux citations à l'ordre du jour, la croix d'officier de la Légion d'honneur. De retour en France, il reçut le grade de lieutenant-colonel et devint, peu après, aide de camp du prince impérial. Au début de la guerre de 1870, M. d'Espeuilles, devenu colonel, commanda le 3e hussards, dans le 1er corps d'armée, placé sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon. Il assista au combat de Wissembourg, à la bataille de Reischshoffen (août 1870), puis il suivit le maréchal à Châlons et dans la funeste marche sur Sedan. Après la honteuse capitulation de Napoléon III, il parvint à s'échapper et fut envoyé par le gouvernement de la Défense en Normandie, d'où il passa à l'armée de la Loire. Là, il commanda la cavalerie du 17e corps et il prit part aux combats de Beaugency, de Vendôme, et à la bataille du Mans. Le 16 septembre 1871, il fut nommé général de brigade. M. d'Espeuilles commandait la 3e brigade de chasseurs lorsque, le 30 janvier 1876, il se porta candidat au Sénat dans la Nièvre, avec l'appui du parti dit conservateur. Dans sa profession de foi, il se borna à rappeler qu'il avait été attaché à la personne de l'empereur et du prince impérial et qu'il avait le plus profond attachement pour le maréchal de Mac-Mahon. Elu sénateur, il est allé siéger à droite et il a voté constamment avec les adversaires de la République. Il s'est prononcé, le 22 juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés.

ESPINASSE (Sylvain-Jacques-Justin), médecin et homme politique français, né à Montredon (Tarn) en 1810. Reçu docteur en médecine, il revint dans sa ville natale, où il exerça son art. Depuis 1848, il fait partie du conseil général du Tarn, dont il est devenu, à partir de 1871, vice-président et président de la commission départementale. Il est, en outre, président de la Société d'agriculture de ce département. Légitimiste et clérical, M. Espinasse se porta candidat au Sénat dans le Tarn le 30 janvier 1876. Dans sa profession de foi, il déclara qu'il donnerait son appui au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon et qu'il était de ceux qui, sans abandonner leurs convictions, plaçient au-dessus de tout les intérêts de la société et de la France. Elu sénateur, il est allé siéger à droite. Il a voté constamment avec les légitimistes cléricaux, notamment pour la dissolution de la Chambre des députés, le 22 juin 1877.

ESPINE s. f. (è-spi-ne). Métrol. Nom d'un gros tournois sous Louis IX.

ESPINGARD s. m. (è-spain-gar). Artill. Ancien petit canon dont le projectile pesait moins d'une livre.

ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (Henri), général et homme politique français, né à Prignitau (Loire-Inférieure) en 1813. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr en 1830, il fut nommé sous-lieutenant en 1832, entra à l'Ecole d'état-major l'année suivante et devint lieutenant en 1835. M. Espivent devint aide de camp du général Bedeau, et il avança rapidement en grade, sans attirer d'une façon particulière l'attention sur lui. Chef d'escadron en 1847, lieutenant-colonel en 1852, il fut promu général de brigade en 1860 et quitta alors l'état-major. Au moment de la déclaration de guerre avec la Prusse, il fut nommé général de division (14 juillet 1870), et il reçut peu après le commandement de la 8e division militaire à Lyon. Lorsque, le 4 septembre 1870, la République fut proclamée dans cette ville, il fallit être arrêté. Sentant l'impossibilité de lutter contre le mouvement, il s'abstint prudemment de contrarier les intérêts des affaires publiques. En février 1871, il fut nommé commandant de la 9e division militaire à Marseille. Le 22 mars suivant, la Commune fut proclamée dans cette ville et les insurgés s'emparèrent sans coup férir de la préfecture. Le général Espivent réunit à Aubagne 4,000 hommes. Le 5 avril, il bombarda la préfecture, dont il se rendit maître, et il adressa à la population une proclamation dans laquelle il disait : « C'est avec un profond regret que j'ai dû recourir à la force pour rétablir dans votre ville le gouvernement légitime de la République. Nous sommes les vrais défenseurs de la liberté et de la République, qui n'ont pas de pires ennemis que ceux qui s'insurgent contre le gouvernement issu des libres suffrages de la France entière. » En vertu de l'état de siége qui avait été proclamé, le général Espivent fit la guerre aux journaux républicains, qui furent presque tous suspendus ou supprimés; il ferma les cercles républicains, interdit les réunions républicaines et fit peser sur la ville une intolérable dictature. Après le renversement de M. Thiers, M. Espivent fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur (28 mai 1873), et lorsque la loi du 24 juillet 1873 eut divisé la France en dix-huit régions militaires ayant chacune un corps d'armée, il reçut le commandement du 15e corps d'armée ayant son quartier général à Marseille. Ce général, dont les opinions légitimistes et cléricales étaient bien connues et qui venait de recevoir de Pie IX le titre de comte romain, posa sa candidature au Sénat dans la Loire-Inférieure le 30 janvier 1876. Ayant été élu, il est allé siéger dans les rangs de la droite, avec laquelle il a constamment voté, et il s'est prononcé le 22 juin 1877 pour la dissolution de la Chambre des députés. Après sa nomination comme sénateur, il a quitté Marseille, et il a été appelé au commandement du 11e corps d'armée, qui a son quartier général à Nantes.

ESPONTE s. f. (è-spon-te). Partie qui forme la limite entre deux houilères.

ESPOULINE s. f. (è-spou-li-ne). Sorte d'étoffe du même genre que les châles de l'Inde.

ESPRINSONS s. m. pl. (è-sprain-son). Espèce de dyssenterie qui a régné à Metz en 1473 et 1474.

* **ERPRIT** s. m. — *Esprit de bois.* V. MÉTHYLIQUE (alcool), dans ce *Supplément*.

Esprit d'Alphonse Karr (L'), chez Calmann-Lévy, Paris, 1877, 1 vol. Sous ce titre d'apparence peu modeste, l'auteur des *Guêpes* a réuni, pour l'offrir au public, l'essence et la quintessence de ses œuvres. C'est un choix de tous les diamants les plus précieux de l'écrin. Etes-vous effarouché du titre; M. Karr

pressentait bien qu'on l'accuserait d'avoir manqué à cette forme de l'orgueil qu'on appelle modestie et qu'on est convenu de faire semblant d'avoir. Aussi demande-t-il à s'expliquer. L'esprit d'un auteur est, selon M. Karr, ce qu'on peut en extraire d'original comme idées, aperçus, jugements, vues particulières. On peut donc appeler ce choix *Esprit d'Alphonse Karr*, de même, écrit-il, que l'on peut appeler l'alcool esprit-de-vin. Admettons complaisamment cette explication. La modestie de l'auteur est assez connue pour que ses intentions ne soient pas suspectes ; chacun sait qu'il n'a jamais eu de prétention, que son geste a toujours été mesuré, son allure naturelle. Ceux qui l'ont accusé de chercher à faire du bruit autour de lui sont des malveillants. Il s'habille comme tout le monde, seulement il porte ses habits en artiste qu'il est, ce qui leur donne immédiatement un certain air. De même pour ses idées. Le gros bon sens bourgeois qui est le fond de sa philosophie a pris, lui aussi, une apparence de fantaisie, les vérités les plus banales un faux air de paradoxes. On sait que la devise d'Alphonse Karr a été de tout temps : raison ornée, vérité armée, bon sens aiguisé. Il semblerait que ce volume, où il résume, dit-il, la quintessence de son esprit et de son œuvre entière, dût être le monument du bon sens, l'arsenal de la vérité et le temple de la raison. Hélas ! il n'en est rien. Pourquoi ? Le voici.

D'abord chacun de ces fragments est détaché d'un ensemble qui faisait corps. Présentée ainsi séparément, isolément, en dehors de tout ce qui la prépare, l'explique, la commente ou même l'atténue, la pensée devient obscure. Puis, inconvénient plus grave, il arrive que cette sagesse, sur laquelle M. Karr a établi sa réputation, se trouve parfois en contradiction avec elle-même. Les choses, en effet, peuvent être considérées sous bien des aspects, et le moraliste a bien le droit de se placer au point de vue qui lui semble le plus opportun. A telle date, par exemple, les esprits se désintéressaient trop de la chose publique ; il était bon de secouer leur torpeur. A telle autre, dix ou vingt ans plus tard, ils sont tombés dans un excès contraire. Les clubs ont remplacé l'atelier. Il a été sage alors de faire entendre aux oreilles le son d'une autre cloche. C'est logique et sensé ; mais si, au lieu d'entendre cette double prédication à dix ou vingt ans de distance, nous l'entendons à deux minutes d'intervalle, nous avons quelque raison de rester surpris et de nous étonner de ces deux langages si divers. A quelle sagesse croire dans ce cas, puisque M. Karr a deux sagesses ? Le voici qui, au nom d'une expérience desséchante et d'une clairvoyance désabusée, enseigne aux jeunes gens que, pour être heureux et bien vus de tous, il faudrait qu'ils fussent un peu égoïstes, un peu avares, un peu voleurs, un peu traîtres. Les jeunes gens sont stupéfaits ; mais, puisque c'est M. Karr, la raison ornée, la vérité armée, le bon sens aiguisé qui le dit, il faut bien le croire. Malheureusement ou heureusement, puisque l'on juge ainsi la valeur vraie de l'homme, quelques minutes après voici ce même M. Karr, toujours la raison ornée, la vérité armée, le bon sens aiguisé, qui, d'une grosse voix irritée, reproche à ces mêmes jeunes gens d'être vieux avant l'âge, d'avoir une expérience trop précoce, et, dans sa nouvelle antienne, M. Karr leur demande ce qu'ils ont fait de leur candeur, de leur ingénuité, de leurs illusions. Quoi ! s'écrie-t-il, flétries et effeuillées avant le temps ! Mais, monsieur Karr, c'est vous-même qui les avez flétries et qui venez de les effeuiller. Ne semble-t-il pas entendre un paysan, qui, après avoir gaulé son noyer, lui demanderait avec colère : Noyer, qu'as-tu fait de tes noix ? De même pour les questions sociales, M. Karr n'est pas de ces philanthropes qui s'attendrissent sur les malfaiteurs et même les admirent en disant : « fortes natures ; » en quoi il a parfaitement raison. Il veut que la société reste armée contre eux, et bien armée. A merveille. Mais alors il ne faut traiter sévèrement ni les gendarmes ni les agents de police, faits pour surveiller et pour arrêter les malfaiteurs. Quand on est un bon bourgeois très-aise d'être protégé, il ne faudrait pas dire avec dédain « le mouchard, » et, quand ce mouchard arrête un voleur, demander lequel des deux ressemble le plus à un voleur. Quand on est partisan de la peine de mort, estimant que la vie de vingt assassins est moins précieuse que celle de cent braves gens, il ne faudrait pas faire de l'esprit avec le couperet et écrire : « le Français né malin créa la guillotine. »

Sans doute, et nous avons eu soin de le dire, ces contradictions s'expliquent par la circonstance qui a provoqué ces réflexions diverses, par le point de vue particulier où s'est placé l'esprit aiguisé de M. Karr à tel ou tel moment donné. Mais alors il ne fallait pas rapprocher et entre-choquer des éléments devenus aussi disparates.

A moins que l'on ne trouve une raison meilleure encore : M. Alphonse Karr aurait dû n'écrire que la moitié de ce qu'il a écrit, la bonne moitié s'entend.

Esprit de la constitution du 25 février, par Léonce Ribert. V. CONSTITUTION (Esprit de la), dans ce *Supplément*.

ESQUERME s. f. (è-skèr-me). Bot. Sorte de plante potagère.

* **ESQUIBIEN**, bourg de France (Finistère), cant. et à 9 kilom. de Pont-Croix, arrond. et à 43 kilom. de Quimper, au bord de l'Océan ; pop. aggl., 120 hab. — pop. tot., 2,001 hab.

ESQUICHADO s. m. (è-ski-cha-do). Sorte de cigare auquel on donne une forme carrée par la pression.

ESQUILLOSITÉ s. f. (è-ski-llo-zi-té ; *ll* mll. — rad. *esquilleux*). Chir. Caractère de ce qui est esquilleux.

* **ESQUIROS** (Henri-Alphonse), littérateur et homme politique français. — Il est mort en mai 1876. Élu député des Bouches-du-Rhône le 8 février 1871, par 46,986 voix, il alla siéger à l'Assemblée nationale, parmi les membres de l'extrême gauche et n'y joua qu'un rôle assez effacé. Il vota contre la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, pour le retour à Paris, la dissolution de la Chambre, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il fit une opposition constante. Il se prononça contre le septennat, la loi des maires, contribua à la chute du cabinet de Broglie, vota les propositions Périer et Maleville, l'amendement Wallon, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il se porta candidat au Sénat dans les Bouches-du-Rhône, et il fut élu le 20 février 1876. Au Sénat, il se plaça à l'extrême gauche et signa la proposition d'amnistie pleine et entière déposée par Victor Hugo. Mais presque aussitôt une douloureuse maladie le tint éloigné des débats, et il succomba à Versailles le 14 mai 1876. Selon ses dernières volontés, Esquiros fut enterré civilement. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : la cinquième série de l'*Angleterre et la vie anglaise* (1869, in-12) ; l'*Emile du* XIXe *siècle* (1870, in-8°) et le *Bonhomme jadis* (1875, in-12).

* **ESSAI** s. m. — Sport. Course particulière entre plusieurs chevaux d'une même écurie, dont le propriétaire veut juger le mérite respectif.

ESSANDOLE s. f. (èss-san-do-le). Petit ais qui sert à couvrir les toits.

ESSARTIS s. m. (èss-sar-ti). Terrain où l'on a fait l'essartage.

* **ESSARTS** (LES), bourg de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de La Roche-sur-Yon, au fond d'un vallon ; pop. aggl., 798 hab. — pop. tot., 2,760 hab.

* **ESSEAU** s. m. — Prise d'eau sur une rivière, dans le département d'Eure-et-Loir.

ESSÉE s. f. (è-sé). Pioche très-large, dans l'Aunis.

* **ESSENCE** s. f. — Chim. *Vive essence*, Nom donné au premier produit de la distillation de la colophane sur 4 pour 100 de chaux. La mèche d'une lampe ordinaire s'imbibe sans difficulté de ce liquide, avec lequel on obtient une lumière très-brillante.

— **Encycl.** Philos. Nous croyons devoir ajouter ici quelques vues nouvelles sur l'*essence* des choses. Si la chose que l'on considère est une de celles qui restent si longtemps semblables à elles-mêmes qu'un observateur superficiel peut les croire exemptes de tout changement dans leurs parties intimes, on sera disposé à admettre que, pour cette chose, l'*essence* est l'être même en ce qu'il a de permanent, d'identique, d'invariable. Mais il y a des choses qui subissent en très-peu de temps des changements tellement notables, qu'il devient bien difficile de leur appliquer cette façon de concevoir l'*essence*. Mettez, par exemple, sur le feu un morceau de cire : toutes ses parties, de solides qu'elles étaient, vont devenir liquides ou même gazeuses ; vous n'y verrez plus rien qui conserve son ancienne consistance, et pourtant il faudra dire encore que l'*essence* de la cire est restée dans ces parties liquides ou gazeuses, que c'est toujours la même cire.

Il n'est rien, d'ailleurs, qui ne change à la longue de forme et de nature. Ainsi, prenons une pierre : on peut supposer qu'elle existe à l'état de pierre depuis plusieurs milliers d'années ; mais on peut aussi affirmer qu'elle n'a pas toujours été pierre ; à une époque aussi reculée qu'on voudra, elle s'est lentement formée par l'agrégation de molécules de natures très-diverses qu'entraînait peut-être le cours des eaux. Il est donc possible que cette pierre d'aujourd'hui soit identique à des particules d'autrefois qui provenaient d'arbres, d'animaux, de métaux, de terres ayant existé à différentes époques dans l'indéfinie succession des siècles et continuant aujourd'hui leur existence sous la forme de la pierre.

Considérons maintenant une maison dans laquelle il entre des pierres, du bois, du fer et beaucoup d'autres matériaux. Elle n'existe comme maison que depuis l'époque où elle a été construite ; mais, comme simple matière, elle existe depuis le commencement du monde si le monde a commencé, elle existe de toute éternité si le monde est éternel. Cependant tout a changé de forme bien des fois peut-être, et si l'on cherche en quoi peut consister l'*essence*, aujourd'hui invariable en apparence, de la maison, on ne trouve que la propriété d'occuper aujourd'hui comme maison telle place déterminée et d'avoir occupé dans le passé toutes les places où se sont trouvées disséminées, sous diverses formes, les parties qui composent la maison.

Revenons encore au morceau de cire dont nous avons déjà parlé. Ce sont des abeilles qui l'ont composé en réunissant, dans certaines conditions, des parcelles prises dans le suc des fleurs, et ces parcelles elles-mêmes n'étaient que de la terre et du fumier transformés par l'action combinée de l'air, de la chaleur, de la lumière, etc. Toutes ces parties existent depuis les temps les plus reculés et, sous une grande variété de formes, elles ont occupé successivement une foule de points dans l'espace. L'*essence* de la cire consiste aujourd'hui dans la propriété d'occuper comme cire telle place, après avoir occupé dans le passé une foule innombrable d'autres places dont chacune correspondait à une partie déterminée du temps.

Nul autre objet que la pierre, la maison ou la cire n'occupe aujourd'hui et n'a occupé dans le passé les mêmes places dans les mêmes portions du temps ; c'est donc bien là ce qui constitue leur *essence* propre. Cette *essence* n'est au fond que leur histoire relativement au temps et à l'espace, comme à leurs différents états, et toute histoire est de sa nature invariable, parce que les faits passés qu'elle raconte ne peuvent plus être ni supprimés ni altérés par les faits de l'avenir.

On dira peut-être que, pour occuper ainsi successivement telles parties de l'espace et du temps, il faut un objet d'une nature déterminée et que notre explication laisse précisément cette nature et cet objet indéterminés. Cela est faux ; nous déterminons l'objet et sa nature par cela même que nous le nommons pierre, maison ou cire dans un temps et dans un lieu qui sont connus ; car en le nommant ainsi, c'est comme si nous disions : l'objet a pu exister dans le passé sous bien d'autres formes et à bien d'autres places, mais aujourd'hui il est pierre, maison ou cire, et il occupe la place que vous voyez. Si vous trouvez insuffisante cette manière d'expliquer l'*essence* des objets, c'est que vous ne faites pas attention que, s'il fallait nommer toutes les formes matérielles répondant à toutes les places occupées dans tous les temps, les noms auraient une longueur ridicule qui rendrait le langage impossible.

Ainsi, pour résumer ce qui vient d'être dit, le vrai fondement de toute réalité, de toute *essence* se trouve dans l'espace et dans le temps. Les choses changent très-souvent de forme ; mais l'*essence* des choses ne change pas, elle ne fait que se continuer ; car cette *essence* n'est que l'histoire des choses dans l'espace et dans le temps, histoire qui va toujours se complétant, mais dont la partie relative au passé est fixe et réellement immuable.

Mais qu'est-ce que l'espace et le temps ? Si vous ne le savez pas, nous confesserons notre impuissance à vous l'apprendre clairement au moyen du langage. Les mots espace et temps sont de ceux qui servent à définir les autres mots et qui ne peuvent eux-mêmes être définis que d'une manière tautologique. A quoi bon, d'ailleurs, essayerait-on de les définir ? Ne faudrait-il pas pour cela employer d'autres mots qui, eux aussi, appelleraient d'autres définitions ? Quoi qu'on fasse, il faut toujours s'arrêter quelque part dans cette voie, et c'est ici que nous nous arrêtons, bien persuadés d'ailleurs, que tout le monde possède une connaissance, non pas absolue, mais suffisante, de l'espace et du temps, puisqu'on les nomme tous les jours dans une foule de phrases que personne ne songe à trouver inintelligibles.

Une objection plus embarrassante peut-être serait celle que l'on tirerait de ce qu'il paraît y avoir de contradictoire entre la notion de réalité et celle de temps passé. Ce qui est passé peut-il exister encore, et s'il existait ne serait-il pas présent ? A quoi donc se réduit l'*essence* des choses si elle n'est composée que de faits qui se sont accomplis dans des temps qui n'existent pas ? C'est une *essence* formée de pur néant. Voilà l'objection, voici la réponse, que toutefois nous ne donnons point comme absolument satisfaisante ; mais l'absolu n'est point à la portée de l'homme. Ce qui est passé n'est pas pour cela dénué de toute existence ; seulement c'est une existence d'une autre nature que celle des choses présentes. Si le passé ne peut agir directement sur nos sens extérieurs, il exerce encore une action sur nos fibres intérieures, puisqu'il est gravé sur notre cerveau en traits capables de rappeler ce passé à notre mémoire. Il peut aussi être écrit dans des livres, dans des inscriptions qui le rappellent à notre pensée. De quelle nature sont les traits qui se gravent sur notre cerveau, comment se gravent-ils et comment ensuite viennent-ils mettre en jeu notre mémoire ? Nous ne le saurons probablement jamais d'une manière positive et nous ne pourrons faire sur cela que des conjectures ; mais le fait est là, et personne ne peut songer à le nier ; non-seulement nous nous rappelons les faits dont nous avons été témoins ou ceux qui nous ont été racontés par des témoins, par des historiens ; mais nous pouvons même quelquefois, par le jeu intérieur de nos idées, deviner des faits restés jusque-là cachés, et ces faits, une fois devinés, peuvent se présenter ensuite à la mémoire comme si nous les avions vus de nos yeux, entendu raconter ou lus dans les livres d'histoire. Le passé n'a-t-il d'existence qu'à l'intérieur des êtres pensants, est-il dépourvu de toute réalité dans la nature extérieure ? C'est possible, et pourtant il semble bien difficile d'admettre que, si nul être actuellement vivant n'avait l'idée des exploits d'Alexandre ou de César, ces exploits cesseraient par là même d'être vrais, et s'ils sont vrais n'est-ce pas là une manière d'exister ? D'ailleurs, ils ont eu des conséquences directes qui en ont eu d'autres, et ainsi de suite jusqu'à nous. Ils ne sont donc pas complétement anéantis, et l'esprit qui serait assez perspicace pour remonter indéfiniment des effets à leur cause pourrait les reconstruire. De même, il y a peut-être dans l'état actuel de la pierre, de la maison, de la cire, dont nous avons cherché à découvrir l'*essence*, des signes qui nous échappent, mais dans lesquels un œil qui saurait tout voir pourrait distinguer tous les états antérieurs de cette pierre, de cette maison et de cette cire.

ESSÉNISME s. m. (èss-sé-ni-sme — rad. *esséniens*). Hist. relig. Doctrine ou caractère des esséniens.

ESSEX (Catherine STEPHENS, comtesse D'), cantatrice anglaise, née en 1794. Elle était fille d'un sculpteur et doreur sur bois. Elle reçut des leçons de Lanza, qui avait été émerveillé de sa magnifique voix de soprano et qui l'emmena dans ses excursions à Bath, à Southampton et à Bristol. En 1812, elle entra au théâtre de Covent-Garden, qu'elle quitta plus tard pour celui de Drury-Lane. En 1838, elle devint la seconde femme du comte d'Essex, qui mourut l'année suivante sans laisser d'enfants.

* **ESSIEU** s. m. — *Essieu à patente* ou *Essieu patenté*, Genre d'essieu dans lequel l'écrou est enfermé dans une boîte vissée ou boulonnée sur le moyeu.

* **ESSLER** (Joséphine FAESSLER, dite **Jane**), née en 1836. — Après avoir repris, à l'Odéon, le 19 avril 1867, une de ses meilleures créations, Mario des *Beaux messieurs de Bois-Doré*, Jane Essler fut engagée à la Gaîté, où elle interpréta, l'année suivante, le 29 février, la *Reine Margot*. Elle s'y montra touchante et vraie. Elle obtint à ce même théâtre un succès moins vif, le 21 décembre, à une reprise de la *Madone des Roses* ; mais elle se retrouva tout entière quand elle parut à la Porte-Saint-Martin dans le rôle d'Ursule de *Mathilde*, qu'elle joua avec une supériorité incontestable (1870). Depuis, elle créa, au mois de décembre 1872, à l'Ambigu, Camille du *Centenaire*, puis rentra au Vaudeville, où elle reprit, en 1873, Marguerite du *Roman d'un jeune homme pauvre*. En 1874, elle joua dans *Marcelle* et dans le *Chemin de Damas*. Elle a créé en dernier lieu, en 1875, au Châtelet, Francine de *Cromwell*, ce drame posthume de Victor Séjour, qui excita un si grand tumulte à la première représentation.

ESSOMMAGE s. m. (è-so-ma-je). Vitic. Ébourgeonnement de la vigne, dans le département de l'Yonne.

* **ESSONNES**, bourg de France (Seine-et-Oise), cant., arrond. et à 2 kilom. S.-O. de Corbeil, sur l'Essonne et près du confluent de cette rivière avec la Seine ; pop. aggl., 551 hab. — pop. tot., 4,703 hab.

* **ESSOYES**, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Bar-sur-Seine, sur l'Ource ; pop. aggl., 1,570 hab. — pop. tot., 1,596 hab.

ESSUI, nom latin de deux peuples de la Gaule, l'un dans le pays appelé aujourd'hui pays de Séez, l'autre dans la partie E. du Luxembourg. Si l'on voulait franciser ce nom, on pourrait dire : les ESSUENS.

* **ESTACADE** s. f. — Dans les chemins de fer, Plate-forme supportée sur un bâti en bois ou en maçonnerie et destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

Estafette (L'), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 1er mai 1876, sous la direction de M. Ernest Daudet, ancien secrétaire du Sénat impérial. L'*Estafette*, au début, devait doubler le *Figaro*, pour mieux dire être un *Figaro* du soir, et c'est avec les fonds de M. de Villemessant qu'il fut créé. La rédaction lui vint, à peu près tout entière, de la feuille de la rue Drouot, sauf, toutefois, M. Louis Joly, rédacteur du *Journal de Paris*, qui venait de disparaître, et dont les abonnés devaient être servis par le nouveau journal. La combinaison de M. de Villemessant ne répondit pas à l'attente de ce faiseur d'affaires de toute sorte, et, au bout de deux mois, l'*Estafette* était en vente. Ce journal fut acheté, le 6 juillet, par la Société en commandite Léonce Détroyat et Cie.

En 1871, M. Léonce Détroyat s'était rendu acquéreur de la *Liberté*, que lui avait cédée M. de Girardin, et pendant cinq ans il en était resté directeur. A la suite de dissentiments avec M. Pereire, copropriétaire de la *Liberté*, M. Détroyat quitta ce journal et fonda le *Bon sens*, dont le premier numéro parut le 20 juin 1876. Il emmena avec lui tous les rédacteurs : MM. Hustin, secrétaire de la rédaction, Auguste Bouchery, Morel, Hourie. Seul, M. Albert Duruy ne le suivit pas. Le *Bon sens* reprit les traditions de la *Liberté*, eut les mêmes rubriques, les mêmes dispositions typographiques et la même périodicité. Une fois en possession de l'*Estafette*, M. Détroyat fondit les deux journaux en un seul, sous le titre de l'*Estafette et le Bon sens réunis*, titre qui disparut bientôt pour faire place à celui-ci : l'*Estafette*. M. Détroyat conserva tout le personnel de la rédaction du *Bon sens*. Aucun des rédacteurs de l'ancien *Estafette* ne fit partie de la nouvelle combinaison et l'*Estafette*, ainsi transformée, n'eut plus avec le *Figaro* d'autres rapports que des combinaisons d'abonnement. M. Robert Mitchell, dont nous sommes loin de partager les opinions, mais à qui nous reconnaissons volontiers et de l'esprit et du tempérament, donna à l'*Estafette* des articles fort remarqués. M. Arsène Houssaye y publia un feuilleton : le *Troisième dessous*. C'étaient, auprès d'un certain public, des éléments de succès. M. Détroyat, très-intelligemment secondé par son secrétaire de rédaction, M. Hustin, fit plus encore pour s'attirer des lecteurs. Il organisa un service de dépêches et de correspondances dont on put bientôt vérifier la sûreté des informations. Dès le mois d'août 1876, l'*Estafette* publia une série de télégrammes des plus précis qui tendaient tous à démontrer comme inévitable la guerre qui fut déclarée au mois de mars 1877, entre la Russie et la Turquie.

L'*Estafette* combattit le coup du 16 mai, dont elle nia la nécessité ou plutôt l'opportunité, et elle désapprouva la dissolution. Malheureusement, elle ne persista pas dans cette attitude. Le Sénat ayant donné un avis favorable et la dissolution ayant été prononcée, le journal de M. Détroyat se rallia au gouvernement de l'Elysée, et il se montra un de ses partisans les plus résolus. Dans cette campagne funeste, M. Détroyat a compromis sa réputation de libéralisme. La politique de l'*Estafette* est celle de nos pires adversaires. Il ne nous en coûte pas, cette déclaration faite, de reconnaître que le journal est bien compris, bien entendu et bien renseigné. La partie littéraire y est supérieurement traitée. Indépendamment du feuilleton dramatique de M. Armand Silvestre, il publie des variétés dont quelques-unes sont remarquablement écrites. Pendant un moment, l'*Estafette* a eu pour critique musical l'homme le plus compétent et le plus entendu en cette matière, M. Camille Saint-Saëns.

* **ESTAGEL**, bourg de France (Pyrénées-Orientales), cant. et à 4 kilom. de Latour-de-France, arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Perpignan, sur la rive droite de l'Agly ; pop. aggl., 2,440 hab. — pop. tot., 2,460 hab. Huile d'olive, excellents vins de dessert ; belles carrières de marbre gris.

* **ESTAING**, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N.-O. d'Espalion, sur la rive droite du Lot ; pop. aggl., 999 hab. — pop. tot., 1,664 hab.

* **ESTAIRES**, bourg de France (Nord), cant. et à 7 kilom. de Merville, arrond. et à 21 kilom. S.-E. d'Hazebrouck, sur la Lys et la Meteren-Beque ; pop. aggl., 2,786 hab. — pop. tot., 6,915 hab. Préparation et filage du lin ; fabrication de toiles et de linge de table. Tanneries et clouteries.

ESTAVELLE s. f. (è-sta-vè-le). Fontaine temporaire, dans le Languedoc.

* **ESTÈPHE** (SAINT-), bourg de France (Gironde), cant. et à 8 kilom. de Pauillac, arrond. et à 14 kilom. S.-E. de Lesparre, sur la Gironde ; pop. aggl., 454 hab. — pop. tot., 2,664 hab.

* **ESTERNAY**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. d'Épernay, sur le Grand-Morin ; pop. aggl., 426 hab. — pop. tot., 1,460 hab.

* **ESTERNO** (Henri-Philippe-Ferdinand, comte D'), agronome et écrivain français. — Depuis 1867, il a publié les ouvrages suivants : *Comment le roi s'amuse en France et la loi aussi* (1869, in-8°) ; *Projet de concordat entre le gouvernement personnel et le progrès sur le terrain des questions économiques* (1869, in-8°) ; *Mémoire présenté à l'enquête de la Société des agriculteurs* (1870, in-8°) ; *Projet de réforme de la grammaire* (1871, in-8°) ; *Grammaire française élémentaire* (1873, in-12) ; *Publicité, presse ; de la preuve des faits* (1873, in-8°) ; *Du mulet considéré comme animal de gros trait* (1875, in-8°) ; *Crédit de la petite culture* (1876, in-8°) ; *Des loups anthropophages* (1876, in-8°).

ESTERPE s. f. (è-stèr-pe). Agric. Nom d'une large pioche, en Dauphiné.

ESTHE s. m. (è-ste). Linguist. Langue parlée dans l'Esthonie.

— Adj. : *La langue esthe* ou *esthonienne*.

— **Encycl.** V. ESTHONIEN, au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

ESTHÉSIOMÈTRE s. m. (è-sté-zi-o-mè-tre — du gr. *aisthêsis*, faculté de sentir ; *metron*, mesure). Physiol. Instrument servant à mesurer le degré de la sensibilité tactile.

ESTIGNARD (Alexandre), magistrat et homme politique français, né à Vuillafans (Doubs) vers 1834. Il étudia le droit, se fit recevoir avocat et entra, en 1861, dans la magistrature, comme substitut à Baume-les-Dames ; de là, il passa au même titre à Vesoul, puis il fut nommé successivement avocat général à Besançon, premier avocat général à Limoges (1870) et, en 1871, conseiller à la cour de Besançon, dont son beau-père, M. Loiseau, est premier président. M. Estignard est depuis 1866 membre du conseil général du Doubs pour le canton de Vercel, où il possède des propriétés ; il est, en outre, président des comices agricoles de Vercel et de Pierrefontaine et membre de l'Académie de Besançon. Dans une élection partielle qui eut lieu dans le Doubs en 1872, il posa sa candidature à l'Assemblée nationale, mais il échoua contre M. Gaudry, candidat républicain. Aux élections du 20 février 1876 pour la Chambre des députés, M. Estignard, soutenu par les monarchistes et par les cléricaux, posa sa candidature dans l'arrondissement de Baume-les-Dames contre M. Bourdenet, président honoraire de la cour de Besançon, qu'appuyaient les républicains. Bien que, au conseil général, il eût toujours voté avec le parti de la réaction, M. Estignard déclara dans sa profession de foi qu'il acceptait et soutiendrait sans arrière-pensée le gouvernement républicain que l'Assemblée nationale avait fondé le 25 février 1875 et qu'il s'associerait au maréchal de Mac-Mahon pour assurer à la France le calme, la prospérité et la paix ; et il ajoutait, dans une lettre adressée à la *Démocratie franc-comtoise* : « Avec moi, la République n'a rien à craindre. » Elu député au scrutin de ballottage du 5 mars 1876 par 7,308 voix, M. Estignard alla siéger à droite. Il débuta par un discours clérical en faveur du maintien des jurys mixtes, vota presque constamment avec la minorité antirépublicaine et donna son approbation à la politique de combat, que recommença contre les républicains le maréchal de Mac-Mahon par son message du 18 mai 1877 et par la formation du ministère de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il fut porté par l'administration candidat officiel à Baume. Il obtint 6,190 voix, contre 5,504 données à M. Bernard, républicain, et 2,886 à M. de Moustier, candidat bonapartiste. L'élection fut sans résultat. Au scrutin de ballottage du 28 octobre, M. Estignard fut élu député par 7,614 voix, contre 7,060 données à M. Bernard.

* **ESTIMATIF, IVE** adj. Qui contient l'estimation.

— s. m. Devis, état contenant l'estimation.

ESTIMATIVEMENT adv. (ès-ti-ma-ti-ve-man — rad. *estimatif*). D'une manière estimative, d'après l'estimation qu'on a pu faire ou qu'on fera.

* **ESTISSAC**, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Troyes ; pop. aggl., 1,444 hab. — pop. tot., 1,893 hab.

* **ESTIVE** s. f. — Somme à payer pour la consommation, pendant une saison, d'une tête de bétail à l'engrais.

* **ESTOURMEL** (le marquis Marie-Reimbold D'), homme politique français, né en 1841, fils du comte Louis d'Estourmel. En 1867, il devint membre du conseil général de la Somme. Une élection au Corps législatif ayant eu lieu en 1868 dans la circonscription de Péronne, il se porta candidat de l'opposition et fut élu député. La majorité servile du Corps législatif, qui avait validé tant d'élections entachées de corruption, annula l'élection de M. d'Estourmel, parce qu'il avait fait à une commune un don de 6,000 francs. Peu après eurent lieu les élections générales de mai 1869, M. d'Estourmel se porta de nouveau candidat et adressa aux électeurs une profession de foi extrêmement libérale. Réélu à une majorité énorme par 17,843 voix, il alla siéger à gauche, signa l'interpellation des 116, et vota à peu près constamment avec l'opposition républicaine. Il se prononça notamment contre la guerre avec la Prusse. Depuis la révolution du 4 septembre 1870, M. d'Estourmel a vécu dans la retraite.

* **ESTRÉES-SAINT-DENIS**, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. O. de Compiègne ; pop. aggl., 1,337 hab. — pop. tot., 1,361 hab.

ESTURIE s. f. (è-stu-rî). Sorte de filet fixe pour la pêche.

ÉSURITE s. f. (é-zu-ri-te — du lat. *esuries*, faim). Pathol. Ulcération de l'estomac produite par la privation d'aliments.

* **ÊTA** s. m. — S'emploie dans certaines énumérations, avec le sens de *septième* ou *septièmememt*, quand on s'est déjà servi pour la même énumération des autres lettres grecques dans leur ordre alphabétique.

* **ÉTABLES**, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc, sur les côtes de la Manche ; pop. aggl., 831 hab. — pop. tot., 2,205 hab.

ÉTABLISSEUR s. m. (é-ta-bli-seur — rad. *établir*). Celui qui établit.

* **ÉTAIN**, ville de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-E. de Verdun, sur l'Orne ; pop. aggl., 2,533 hab. — pop. tot., 2,646 hab.

* **ÉTALAGE** s. m. — Parc où l'on met les huîtres qui n'ont pas atteint leur développement.

ÉTALONNERIE s. f. (é-ta-lo-ne-rî — rad. *étalon*). Ecurie pour les étalons.

* **ÉTAMAGE** s. m. — **Encycl.** *Étamage des glaces*. Cette industrie étant l'une des plus insalubres qui existent, parce que la plupart des ouvriers, malgré tous les soins hygiéniques dont on les entoure, ne peuvent échapper aux maladies causées par l'absorption continuelle du mercure, on a eu l'idée de remplacer l'amalgame de mercure et d'étain, dont on recouvre ordinairement les glaces, par une légère couche d'argent obtenue en traitant une dissolution ammoniacale de nitrate d'argent par l'acide tartrique. L'argenture des glaces remplace ainsi l'*étamage* et produit un résultat au moins aussi avantageux, sans offrir le même danger pour la vie et la santé des ouvriers. V. ARGENTURE, dans ce *Supplément*.

ÉTAMERIE s. f. (é-ta-me-rî — rad. *étamer*). Action d'étamer, tout ce qui se rapporte à l'étamage.

* **ÉTAMPES**, ville de France (Seine-et-Oise), ch.-l. d'arrond., sur la ligne du chemin de fer de Paris à Orléans, à 50 kilom. de Versailles et à 56 kilom. de Paris, dans une vallée arrosée par la Juine, le Juineteau, la Louette et la Chalouette, qui y font mouvoir de nombreux moulins et dont la réunion forme la rivière d'Etampes ; pop. aggl., 7,503 hab. — pop. tot., 7,789 hab. L'arrond. compte 4 cant., 69 comm., 39,761 hab. Grand commerce de farines, de laines métis lavées à chaud pour les fabricants de Sedan, de Louviers et d'Elbeuf. Mégisserie, hongroierie. Exploitation considérable de grès pour le pavage de Paris. Culture maraîchère ; pépinières importantes.

ÉTANCHÉITÉ s. f. (é-tan-ché-i-té — rad. *étanche*). Qualité de ce qui est étanche.

* **ÉTAPLES**, ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Montreuil, sur la rive droite de la Canche ; pop. aggl., 2,741 hab. — pop. tot., 2,851 hab.

ÉTAPLOIS, OISE adj. et s. (é-ta-ploi, oi-ze). Qui habite Etaples ; qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants.

* **ÉTAT** s. m. — *État physique d'un corps*, Condition dans laquelle il se présente soit comme solide, soit comme liquide ou comme gazeux.

— *État moléculaire*, Condition dans laquelle se présente un corps qui, formé d'éléments déterminés, les garde tous et en même proportion, quelle que soit la forme, solide, liquide ou gazeuse qu'il peut prendre.

— **Encycl.** Admin. *Etat civil de Paris*. La reconstitution des actes de l'*état civil* de Paris, brûlés pendant les derniers jours de la Commune, a été une œuvre pleine de difficultés et de lenteurs. Par une fatalité qu'on ne saurait trop déplorer, les deux dépôts où ces actes étaient recueillis avec tant de soin, l'Hôtel de ville et le Palais de justice, ont été la proie des flammes. Le législateur avait cru mettre désormais ces actes précieux à l'abri en exigeant, au XVIIe et au XVIIIe siècle, qu'ils fussent rédigés sur doubles registres, dont l'un serait déposé au greffe du juge royal (ordonnance de 1667) et dont l'autre resterait à l'église où avaient eu lieu le baptême, le mariage et l'enterrement. La République avait maintenu ces sages dispositions, et, le clergé étant dépossédé de la rédaction des actes de l'*état civil*, un des doubles resta à la mairie ; l'autre dut être déposé chaque année au greffe du tribunal de première instance du lieu. Pour la province, ces dispositions ont été jusqu'ici suffisantes, sauf un seul cas qui s'est produit à Soissons durant la campagne de 1814 : les actes de l'*état civil* périrent à la fois à la mairie et au palais de justice, et il fallut vingt-deux ans pour les reconstituer à peu près, seulement pour la partie contemporaine. Il en a été de même à Paris ; la reconstitution sera au moins aussi lente et encore plus incomplète. En tout cas, parviendrait-on à reconstituer la majeure partie des actes concernant les soixante ou quatre-vingts dernières années, que ce serait tout ce qui est possible ; quant à ceux d'une date antérieure, on n'y peut même pas songer, et ils constituaient la portion, sinon la plus utile au point de vue des intérêts matériels, du moins la plus intéressante pour l'historien et le biographe. Les registres d'*état civil* des paroisses, enlevés aux églises en 1789 et déposés à l'Hôtel de ville, formaient une série de plusieurs milliers de volumes, dont les plus anciens remontaient au XIIIe et au XIVe siècle. Toute la population parisienne était enregistrée là dans les trois actes les plus importants de la vie civile et religieuse du temps : le baptême, le mariage et l'enterrement. Des renseignements intimes, qu'on chercherait vainement ailleurs, abondaient dans cette collection ; la perte en est irréparable.

Les doubles conservés au Palais de justice n'auraient pu servir que pour une période relativement courte, du milieu du XVIIe siècle au 31 décembre 1870, et la perte est comparativement moins considérable ; mais c'est toute la période moderne, contemporaine, celle à laquelle est lié l'*état civil* de la population actuelle de Paris. Quoique les registres fussent entièrement carbonisés, on a essayé d'en tirer parti, et ces efforts ont été couronnés de succès, grâce à une circonstance toute particulière. A l'Hôtel de ville, les registres étaient placés au second étage, et l'effondrement des planchers en avait mêlé les restes carbonisés à tous les autres décombres ; la plus grande partie des cendres fut dispersée par le vent. Au Palais de justice, ils étaient conservés dans une salle du rez-de-chaussée ; les forts volumes, pressés les uns contre les autres, ont brûlé jusqu'au dernier, et ils n'ont été retrouvés, dans le déblaiement, que sous la forme d'une masse noirâtre, mais ils étaient restés en place. M. Rathelot, chef de bureau de l'*état civil* au tribunal de première instance, s'est dit avec raison que, puisqu'on parvenait bien, à Naples, à déchiffrer les papyrus d'Herculanum, qui sont presque réduits en poussière, il était possible de tenter la même opération sur ces registres carbonisés. « Une difficulté se présentait, dit M. Maxime Du Camp ; les registres, quoique ayant conservé leur forme primitive, avaient si longtemps séjourné au milieu du brasier, que chacun d'eux faisait un tout homogène et que, dès qu'on essayait de détacher une feuille, celle-ci tombait en poussière. Des savants vinrent voir ces débris noircis ; ils les regardèrent longtemps et promirent de chercher un moyen de les utiliser. Ce moyen, M. Rathelot le trouva ; il enleva d'un coup de tranchet le dos du registre, de façon à n'avoir plus qu'un amas de feuilles isolées que l'incendie avait rendues adhérentes l'une à l'autre. Il fit tremper dans l'eau ce paquet, qu'on eût volontiers pris pour une planche en charbon, puis il l'exposa tout humide à la bouche d'un calorifère ; l'eau, en s'évaporant à la chaleur, souleva une à une toutes les feuilles, qu'on put alors séparer, à la condition de les manier avec des précautions extraordinaires. On déchiffra les actes qu'elles contenaient, on les transcrivit et le greffier en certifia l'expédition conforme en y ajoutant la mention : « Copie faite et collationnée sur une minute » carbonisée. » Le feuillet si habilement sauvé ressemble à un lambeau d'une étoffe que les femmes connaissent bien et qui fut à la mode au temps de nos grand'mères, je parle du droguet qui a une trame en soie brillante et des dessins en velours mat, couleur sur couleur : la feuille de papier, c'est la trame ; l'écriture, c'est le dessin ; l'une est luisante, l'autre est veloutée, noir sur noir. Cela se lit très-bien. L'ingénieux chef de bureau sauvera-t-il beaucoup d'actes ? Environ 70,000. »

Ces lignes étaient écrites en 1874 ; nous ignorons quel est, jusqu'à ce jour, l'avancement du travail auquel fait allusion M. Maxime Du Camp. Les précautions à prendre pour le déchiffrement indiquent qu'il sera fort long. Afin d'arriver le plus vite possible à la reconstitution des actes perdus, l'Assemblée nationale vota, le 10 juillet 1871, une loi destinée à atteindre ce but, mais si mal rédigée, qu'il a fallu la modifier à maintes reprises. Elle ne donnait aux intéressés que des délais dérisoires pour venir faire leurs déclarations, édictait des pénalités pour ceux qui ne les feraient pas dans lesdits délais et enjoignait à tout le monde de se dessaisir des actes quelconques qu'on pouvait avoir en sa possession. Aux termes de cette loi, l'amateur d'autographes qui aurait eu, par exemple, l'acte de mariage de Molière était forcé de s'en dessaisir, sans dédommagement aucun ; il est peu probable que personne ait montré tant d'abnégation. En juillet 1872, on modifia la loi ; les délais furent étendus, l'amende infligée aux retardataires fut supprimée, enfin la preuve testimoniale, à défaut d'actes, fut admise. Les actes de baptême, de mariage et de sépulture, tenus bénévolement par les desservants des paroisses depuis qu'ils ont été dépouillés de la rédaction des actes de l'*état civil*, ont été d'une certaine utilité à la population parisienne pour reconstituer ses titres perdus. Moyennant un droit qui a dû rapporter beaucoup d'argent aux fabriques, les intéressés ont ainsi pu se procurer un extrait soit de baptême, soit de mariage, soit de décès, qui constituait un commencement de preuve par écrit d'une probabilité assez grande. Mais à Paris, surtout depuis les vingt dernières années, bien des naissances n'ont pas été suivies du baptême, bien des mariages et bien des décès n'ont pas été constatés à l'église. La loi de juillet 1872 avait réservé aux tribunaux la connaissance des réclamations non appuyées d'un commencement de preuve par écrit ; une troisième modification apportée à la loi primitive en août 1875 investit la commission de l'*état civil* du droit d'entendre les témoignages et de statuer sur leur validité. Cette nouvelle loi a dispensé en outre les établissements publics, les officiers ministériels et même les particuliers de remettre les pièces authentiques dont ils sont détenteurs ; les copies suffiront et feront foi jusqu'à inscription de faux.

Malgré toutes ces améliorations à une loi rédigée un peu trop à la hâte, la reconstitution des actes de l'*état civil* de Paris est loin d'être achevée ; il manque encore un grand nombre d'actes de la période contemporaine, et, pour ceux dont les intéressés ont pu présenter les extraits, soit d'après les registres des paroisses, soit d'après les minutes des notaires, la reconstitution sur registres spéciaux, quoique très-avancée, est en retard d'environ 30,000 ou 40,000 actes. C'est, il est vrai, un travail et une dépense considérables ; la ville de Paris et l'Etat y contribuent chacun pour moitié. Afin de mettre en sécurité les nouvelles collections, la ville de Paris